

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DES 16 ET 17 FEVRIER 2013

Adopté par le Comité Directeur du 24 mars 2013

INSEP - 11 avenue du Tremblay - 75012 PARIS

Membres présents (9) : Jean-Paul TERS Président, Michel CHARIAU Secrétaire Général, Michel EDIAR Trésorier, Jean-Paul BAUDOUIN (pouvoir à compter de 18h30 à Joël POULAIN), Jean-François DECHAVANNE, Hélène EDIAR, Alain MATTON, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH (arrivée à 18h00).

Membres excusés (5) : Marie-France CHARLES (pouvoir à Jean-François DECHAVANNE), Dominique ETIENNE (pouvoir à Michel CHARIAU), Vincent FREY (pouvoir à Jean-Paul TERS), Mathieu GAGNOT (pouvoir à Hélène EDIAR), Sandrine TAISSON (Pouvoir à Michel EDIAR), Thierry VERMEERSCH (pouvoir à Alain MATTON jusqu'à 18h).

Absents (2) : Pascal LARMINACH, Chantal LENFANT

Membre de droit (1) : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Invitée : Nathalie MATTON

Président de séance : Jean-Paul TERS, Secrétaire de séance : Joël POULAIN.

Début à 10h, quorum atteint de 14 votants sur 16.

1) Adoption du CR du CD des 24 et 25 novembre 2012

Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

2) Rapport de la Commission des experts et arbitrage

Alain MATTON précise que plusieurs membres de la commission des experts sont prêts à poursuivre leur action dans les domaines suivants :

- Experts : Serge BLASCO
- Règlements : Georges DELI
- Gestion du calendrier : Alain GUILLON

A soumettre au futur Comité directeur.

Validation des experts pour le CFC (les experts diplômés VTT et ski sont de niveau régional, bien qu'ils interviennent par dérogation sur des épreuves nationales). Le but est d'avoir un expert de ces spécialités par club.

Il manque encore des contrôleurs de circuit validés dans ces spécialités.

Les contrôleurs qui ont fait la formation pédestre nationale ont une formation plus complète que les contrôleurs spécifiques VTT ou ski (mais dont le délai de validation est plus long).

Calendriers difficiles à valider tant que tous les experts ne sont pas désignés.

Il suffit aux arbitres-contrôleurs régionaux d'être stagiaire sur des compétitions nationales pour être validés pour le CFC. Il faut cependant aussi que les rapports de validation soient faits, ce qui tarde en ce moment.

Après quatre ans sans action un expert perd son niveau national (il redevient régional). Il ne retrouve son niveau qu'en redevenant stagiaire sur une compétition nationale.

Les délégués-arbitres régionaux ont une tâche plus lourde que les contrôleurs des circuits.

Une proposition est faite pour que les experts spécialistes CO à VTT et à ski au niveau national soient validés experts « pédestres » pour le CFC pédestre par exemple.

Vote : pour 3, abstention 2, contre 9. Rejeté.

3) Rapport Commission formation

Bilan quantitatif 2012 : 277 diplômés (objectifs dépassés) surtout en filière sportive et organisation, dont formations d'Etat spécifiques CO : six certificats de spécialisation BP-JEPS à Vichy. Il n'y a pas eu de nouveaux formateurs formés.

Perspectives 2013 : formations nationales et séminaires des experts et TN entre 9/2013 et 1/2014.

Formations des escortes antidopage : par les CROS et les CDOS. Trouver un formateur pour les délégués-arbitres, une demi-journée sur ce sujet, lors de leur séminaire des 7 et 8 décembre 2013. Si possible avoir un délégué antidopage spécifique sur les compétitions les plus importantes. Une formation pour les organisateurs des Nationales est nécessaire. Une information sur les contrôles sera faite dans le prochain CO Mag, à l'attention de tous les licenciés.

4) Rapport Commission équipements sportifs

Développement des ESO : La nouvelle plaquette a été distribuée.

Symbolique particulière des cartes de proximité (incluant de la symbolique O+).

Certification des cartographes.

Cartothèque développée.

Déclaration nécessaire de toutes les cartes existantes (très complexe dans certains départements où les cartes n'ont pas été déclarées depuis très longtemps) : il faut au minimum mettre les cartothèques à jour en listant informatiquement toutes les cartes existantes. Redonner les informations de saisie des cartes (Géoportail IGN). Les cartes nationales doivent être déclarées (y compris en CO à ski et à VTT), avant les compétitions correspondantes. C'est un point à vérifier systématiquement.

Hélène Ediar demande qu'une convention de récupération des données soit faite entre les ligues concernées et la FFCO, pour que le prestataire Kisis puisse les récupérer.

Il ne devrait pas y avoir de dépôt direct de cartes à la BNF (passer par la FFCO).

Un stagiaire cartothèque va venir à partir de mai 2013 à la FFCO pour quatre mois. Il doit travailler, entre autres, sur la possibilité de consulter les cartes sur les mobiles.

Liaison à faire entre les commissions communication et équipements pour définir et préparer ce stage.

Déclarer tous les terrains que l'on utilise dans le cadre de la protection des zones Natura 2000, pour ne pas nous faire priver de nos droits.

Participer aux CDESI.

5) Rapport Commission partenariat

Nouvelle identité déclinée, sur le site, et sur les supports divers, en profitant des crédits et de l'expérience acquise depuis ERDF, etc.

Production d'un film promotionnel CO et d'un clip vidéo en téléchargement à diffuser massivement.

Demande anticipée de JL Blein (ligue MP) pour une journée promotionnelle en juillet acceptée.

6) Rapport Commission CO à VTT

La commission a enfin pu tenir quelques réunions. Elle a travaillé sur la mise à jour du règlement des compétitions, sur la mise au point d'un Championnat de France des clubs, d'un maillot " combiné ".

Il reste des points à améliorer : La nécessité de différencier la formation des animateurs et la formation des experts, la désignation des experts pour les compétitions du groupe National, le montant des redevances fédérales qui, cumulées aux charges fixes liées à la pratique de l'orientation à VTT, grèvent les budgets, et rendent les courses difficilement abordables.

7) Rapport Commission CO à ski

Problème du damage du dernier jour aux Rousses avec la motoneige abîmée en reculant. Difficulté liée au fait que l'organisateur était entre deux contrats d'assurance.

Est posée la question d'une commission de discipline éventuelle à l'encontre d'un coureur suite à son comportement lors du CF de sprint en CO à ski. Il n'y a pas eu de réclamation contre la décision finale de l'arbitre, qui a prononcé sa disqualification. Le choix est de faire un rappel dans la lettre O'clubs concernant l'éthique de nos compétitions.

8) Rapport Commission calendrier

Améliorer la coopération dans les zones et le transfert vertical de documents calendrier.

9) Rapport du Trésorier

a) Bilan financier 2012 : maîtrisé, avec une baisse des recettes de 5 % et des dépenses de 4 %. Ventilation du report à nouveau des éléments du résultat.

b) Budget 2013 révisé et budget 2014 :

Amortissement supplémentaire (75 000 € sur 15 ans : 5 000 € par an) pour des travaux de réaménagement du siège à prévoir, afin d'améliorer le stockage et de tenir les réunions de CD au siège. Un de nos licenciés s'est proposé pour établir les plans de réaménagement du siège.

Propositions budgétaires 2013-2014 adoptées à l'unanimité.

Augmentation du taux de base

Proposition d'augmentation de 2 % du TB à 5,97 € pour 2015 : adopté à l'unanimité.

Sera présentée en assemblée générale.

Proposition de révision du règlement financier 2013 et de son annexe " déplacements ".

Augmentation des frais de déplacement (à 0,32 € du km) et des prises en charge de nuitée (à 70 € en IdF et 60 € en province) : adopté à l'unanimité.

Délégation de signature pour la comptable plafonnée à 500 € adopté à l'unanimité moins une abstention (Jean-Paul BAUDOIN).

10) Déroulement de l'AG

a) Validation de toutes les candidatures au CD : 21 candidats (15 hommes et 6 dames).

21 postes sont à pourvoir, avec une répartition proportionnelle selon les 7935 licenciés (dont 5700 de plus de 16 ans : 2026 dames et 3674 hommes), soit 14 hommes et 7 dames dont un médecin et un sportif HN.

b) Samedi 23 mars ouverture de l'AG à 10h

Dimanche 24 mars fin de l'AG à 13h.

Une relance sera faite pour les candidatures aux commissions antidopage, disciplinaires, et les vérificateurs aux comptes.

11) Commission pratiques sportives

Pas de rapport.

12) PES et implantation du pôle France « jeunes »

L'état des lieux actuel est désormais de cinq SLE, un pôle espoir qui fermera en juin 2013, un pôle France.

En préambule à la présentation de l'étude, le cahier des charges du pôle France « jeunes » est résumé: 6 à 12 sportifs de 18 à 23 ans, majoritairement en liste ministérielle jeunes. Les objectifs généraux sont la préparation aux compétitions de référence JWOC (18-20) et WOC (21 et +) et aux compétitions intermédiaires (FISU, Euromeeting). L'objectif de résultats est top 30 aux compétitions de référence. La quantité d'entraînement se situe entre 8 et 12 séances par semaine. L'encadrement est constitué de 2 CTS l'un coordonnateur et l'autre entraîneur (1,10 ETP).

La présentation détaillée des quatre options présélectionnées et étudiées par l'équipe DTN est faite.

Les critères principaux pris en compte sont :

- la recherche d'une unité de lieu entre les lieux de formation, d'entraînement, d'hébergement, l'objectif étant de minimiser les temps de transport au quotidien, pour une meilleure gestion du double projet,
- La qualité, la diversité, l'accessibilité et la disponibilité des terrains cartographiés,
- un panel suffisamment large d'études (fac, UFR, écoles d'ingénieurs avec une diversité d'options possible, etc.) avec des aménagements d'horaires, des possibilités d'allongement de la durée des études et de soutien des enseignants,
- L'accessibilité (routière, ferroviaire) de la structure,
- Les aides au financement.

Suite aux questions du comité directeur, conformément à la décision du CD du 27/11/2013, la décision doit être prise pour que le pôle puisse ouvrir à la rentrée 2013, les étudiants devant s'inscrire sur post-bac avant le 20 mars. Cela éviterait la discontinuité dans l'offre d'entraînement à haut niveau par absence de structure pendant un an.

La lecture d'un courrier du Président de la ligue Rhône-Alpes est faite, mais n'apporte pas d'arguments complémentaires répondants aux critères pour le choix du lieu.

Choix par vote : 8 Pour Clermont (Michel Chariou, H el ene Ediar, Mathieu Gagnet, Alain Matton, Jo el Poulain, Sandrine Taisson, Jean-Paul Ters et Thierry Vermeersch)
1 pour Lyon (Jean-Fran ois Dechavanne)
1 abstention (Michel Ediar)
2 non votants (Chantal Lenfant., Pascal Larminach)
4 non exprim es (du fait de leur absence : Marie-France Charles, Dominique Etienne, Jean-Paul Baudoin, Vincent Frey).

Le choix de Clermont Ferrand est adopt e.

13) Questions diverses

a) FFSU-FFCO : proposition du CD88 d'organiser les championnats du monde universitaires de CO p edestre en 2016 dossier complet   transmettre   la FISU au mois d'ao ut. Soutien technique des structures f ed erales FFCO. Une CO grand public de cinq jours y serait associ e. Avis favorable dans l'attente du dossier.

b) Achat de 200 puces nouvelle g en eration par la FFCO (environ 40   HT) pour des pr ets. Accord.

c) Pour  tre  lu au CD de la FFCO, un orienteur doit  tre licenci  depuis deux ans ou  tre titulaire...; proposition de supprimer cette phrase restrictive du r eglement int erieur. Adopt e

d) Dominique Etienne : Interf erence possible entre deux comp etitions p edestre et VTT le 15/9/13 (l' loignement de 200 km parait suffisant).

e) Dominique Etienne : il manque le CC sur deux Nationales VTT (CF Nancy et Nationale Soustons).

f) Il faudrait proposer une modification dans le RI pour pr eciser que les contr oleurs des circuits et les traceurs soient licenci s " comp etition " (et non dirigeant), car ils partent seuls en for t. Adopt e.

L'ordre du jour  tant  puis , la s ance est lev e   23h

Prochaine  ch ance : AG de la FFCO les 23 et 24 mars 2013.

Le Pr esident
Jean-Paul TERS

Le Secr etaire de s ance
Jo el POULAIN